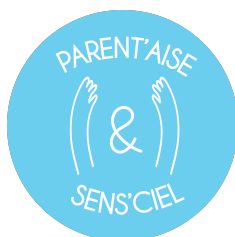


Parent'Aise & Sens'Ciel - asbl

Rue de France, n°25 - 7080 Frameries.
0484/600.278 -asbl.pasc@gmail.com

Règlement d'ordre intérieur



I. Dénomination et coordonnées

Nom du Pouvoir organisateur : *Parent'Aise & Sens'Ciel – PASC ASBL*

Statut Juridique : Association sans but lucratif ASBL

Numéro d'entreprise : BE0698.947.455

Adresse : Rue de France, 25 à 7080 Frameries

Mail: asbl.pasc@gmail.com

Site internet : www.asbl-pasc.com

Personne responsable : *Mattina Christina 0484/600.278*

Téléphone secrétariat : 0492/94.78.98

Présidente : *Bianco Teresa*

Trésorier : *Mattina Calogero*

Secrétaire : *Mauceri Luca*

Coordinatrice & Fondatrice : *Mattina Christina*

2. Les lieux

Nous sommes situées à:

- **Siège Social** : Rue de France, 25- 7080 Frameries (activité principale)
- **Mac de Mons** - Bd JF Kennedy 7 - 7000 Mons - 1 fois par mois
- **Ecole AR Marguerite Bervoets** Avenue Victor Maistriau II, 7000 Mons et Implantation **Pierre Coran** Avenue du Gouverneur Emile Cornez I, 7000 Mons
- **Ecole communale d'Hyon** : Rue Louis Pierard, 1 - 7022 Hyon
- **Ecole libre Sainte Waudru**: Rue des soeurs de la providence, 1 - 7080 Frameries

3. Public

ASBL « Parent'aise & Sens'ciel » propose un accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

A. Accessibilité

L'accès à la PASC ASBL ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe...

Conformément à la réglementation en vigueur, la PASC ASBL prévoit de réserver au moins 10 % de sa capacité totale, en vue de rencontrer les besoins d'accueil d'enfants résultant de situations particulières, notamment pour l'accueil d'enfant ayant un lien de parenté avec un autre enfant déjà inscrit.

B. Accueil des enfants à besoins spécifiques

L'accueil de tout enfant présentant des besoins spécifiques est favorisé en vue d'encourager son intégration.

4. Horaires et accueil extrascolaire

L'organisation et la réalisation de notre accueil se fait:

- Les mercredis après-midi, comprennent une prise en charge de 13h à 17h.
- Durant les congés scolaires, journées pédagogiques et samedis, nos activités comprennent une prise en charge de 07h30 à 17h.

Les parents doivent impérativement respecter les heures de fin d'accueil.

5. Les journées pédagogiques

Lors des journées pédagogiques touchant le maternel et/ou le primaire, un accueil payant sera proposé. Une inscription préalable de l'enfant sera obligatoire. En cas de désistement de dernière minute, le paiement de la journée sera dû.

Le lieu de l'accueil pourra se faire dans une seule implantation et regroupera tous les enfants concernés par cette journée pédagogique. Les dates seront communiquées aux parents le plus rapidement possible.

Un nombre minimum de quatre enfants inscrits sera nécessaire. S'il n'est pas atteint, l'accueil pourra être annulé. L'accueil extrascolaire s'engage à prévenir les parents de l'annulation des activités lors de la journée pédagogique le lendemain de la clôture des inscriptions.

6. Organisation quotidienne

A. L'accueil

Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil des parents et des enfants.

Lorsque le temps le permet, les enfants sortent dans la cour et ont à leur disposition des ballons. L'enfant peut jouer avec des jeux de construction, des jeux de société, colorier ou avoir accès au box de livres mis à sa disposition. Les animatrices sont à disposition des parents pour les questions et pour la surveillance des enfants.

« Conception de l'accueil

Le lieu d'accueil doit permettre aux adultes et aux enfants de se sentir en sécurité et à l'aise dans un environnement propice à l'échange, la découverte, le respect mutuel tout en garantissant l'anonymat, la confidentialité et l'acquisition des règles de vie en société. »

B. Options pédagogiques

Les journées scolaires sont déjà suffisamment longues pour ne pas imposer des activités dirigées. L'enfant présent à l'accueil aura la possibilité d'avoir des moments de détente où il pourra s'occuper librement dans le respect de chacun.

Nous nous occupons de faire les devoirs après une pause.

C. Urgence

En cas d'urgence, l'équipe fera appel, selon les cas :

- Aux parents
- Aux numéros d'urgence
- Au médecin traitant de l'enfant
- Ou, le cas échéant, aux services d'urgence (112).

D. Journée type

Les mercredis :

12h25 - 13h00	Repas
13h00 - 13h30	Prise en charge par l'ASBL - Récréation.
13h30 - 15h00	Animations ludiques et créatives
15h00 - 15h30	Collation et Récréation
15h30 - 17h00	Réalisation des devoirs Espace détente : lecture, jeux, coloriage...

Les stages & journées pédagogiques

7h30 - 9h00	Garderie / Accueil
9h15 - 10h00	Prise en charge par l'ASBL - passage aux toilettes, lavages des mains & collation - Jeux
10h00 - 11h30	Animations ludiques et créatives
11h30 - 12h30	Passage aux toilettes lavages des mains & repas
12h30 - 13h30	Temps libre / Récréation / Jeux
13h30 - 15h00	Animations ludiques et créatives
15h30 - 16h00	Passage aux toilettes ? lavages des mains & collation
16h00 - 17h00	Garderie / Accueil

7. Les objectifs

Nous proposons une amélioration du service rendu à la population et aux institutions avec la création d'un lieu d'accueil spécifique enfant - parent ayant pour objectif :

- Accompagner les parents dans leurs démarches éducatives.
- S'engager à répondre à leurs questions en faisant, si besoin, intervenir différents professionnels.
- Aide pratique à la parentalité, ainsi que conjuguer la vie de famille et professionnelle en proposant un service extra-scolaire :
 - Aide aux devoirs après l'école.
 - Service de garderie avant/après l'école
 - Stages pendant les vacances, baby-sitting.
- Opérer dans une optique d'ouverture d'horizons, sur la découverte de l'environnement immédiat, la connaissance du passé, l'aide à la projection dans l'avenir pour les enfants (danses, animations artistiques, culturels et ludiques sont utilisées à travers différents supports tel que le dessin, la peinture, la sculpture, la photo, les visites, les activités culinaires, le cinéma...) permettant l'épanouissement des enfants et des parents dans un lieu qui leur est dédié.
- Mettre en place une dynamique familiale dans la ville de Frameries (lieu du siège social) par le biais d'activités extérieures lors d'événements (braderie, marchés des saveurs, marchés de Noël) ainsi que par le biais d'un lieu d'accueil fixe, point central de notre projet.
- La socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école et la préparation à la séparation.
- Le partage et la rencontre entre les accompagnants d'enfants présents permettant la création « de réseau social » pour les familles « à risque » concernant l'isolement.
- La prévention de troubles familiaux par l'encadrement et la mise en contact avec des professionnels de la petite enfance ayant une formation à l'approche psychanalytique.
- L'apprentissage de la vie en société et de ses règles qui se révèle être un besoin émergent de la société actuelle en raison notamment de la dislocation des liens familiaux et sociaux.
- La réalisation d'activités en commun pour se donner un temps « ensemble », pour mieux se découvrir, mieux apprendre de l'autre.

8. Les moyens utilisés

« Les valeurs

Les valeurs partagées par les membres de l'association sont : le respect de tout être humain dans son individualité, la reconnaissance de l'aspect pluri-dimensionnel d'un individu (somatique, psychologique, environnemental, éducatif, etc.), le professionnalisme, la mise en commun des compétences et l'indépendance. »

L'animateur socio-éducatif est présente pour encadrer, écouter, rassurer les enfants afin qu'ils se sentent bien au sein de l'accueil et qu'ils s'épanouissent pleinement.

Elle est la personne de référence du milieu scolaire. Personne neutre, attentive et bienveillante, elle va aider au mieux les enfants à s'épanouir durant ces temps de loisir.

Les animateurs essaient le plus possible de collaborer avec l'équipe éducative de l'école.

Un réel partenariat existe entre notre ASBL et le personnel enseignant présent au sein de l'implantation. Elles essaient de favoriser des jeux où chaque enfant trouve sa place dans le groupe. Elle veille à diversifier les groupes afin que tous apprennent à se connaître.

Vu la grande diversité d'âge entre les enfants, il sera proposé aux plus grands d'aider les plus petits (lire les règles du jeu, leur expliquer, ...). Cette démarche permettra ainsi aux plus grands d'acquérir le sens des responsabilités et aux plus petits de se sentir soutenus.

Laisser aux enfants le choix de participer ou non aux activités proposées leur permet de se sentir respectés et écoutés.

Nous accordons une importance particulière au respect des enfants envers les adultes, des adultes envers les enfants, du groupe, des enfants entre eux, des locaux, du matériel, ...

Nous accordons également une importance à la politesse. En effet, le fait de dire bonjour, par exemple, est pour nous signe de respect mutuel. Nous considérons également que l'apprentissage de la politesse (bonjour, au revoir, merci, excuse-moi,...) permet de prévenir la violence.

Enfin, le fait de personnaliser les formules de politesse (« Bonjour Clément ») permet de sécuriser l'enfant et de lui donner confiance. Des sanctions sont prévues et peuvent être appliquées selon le degré de gravité et l'âge de l'enfant.

Les animateurs seront attentives à comprendre les enfants, à être disponibles, cohérentes et équitables.

9. L'équipe

Christina Mattina, fondatrice et coordonatrice de l'ASBL. Elle est passionnée d'éducation et de parentalité.

Elle a certaines valeurs et principes qu'elle partage avec vous durant ses animations. C'est piliers sont :

l'amour, le partage et le respect. Elle oeuvre pour vous offrir un certain cadre de bonheur pour vous et votre famille.. Elle est éducatrice spécialisée en accompagnement psycho éducatif.

Son objectif ? Aller à la rencontre des familles, pouvoir répondre à leurs besoins notamment à travers des ateliers récréatifs faits sur mesure.

L'ASBL est constituée de plusieurs membres engagés dans ce projet de collectivité veillant à améliorer le quotidien des parents.

L'ASBL a engagé **Emeline Provenzano** en mi temps depuis février 2022. elle est institutrice maternelle . Elle est également constituée de 2 membres engagées dans ce projet de collectivité veillant à améliorer le quotidien des parents: **Cathy Bertermier et Pauline Gautier** - Cathy est auxiliaire à l'enfance et Pauline est assistante sociale.

10. Nous contacter

Courrier : Parent'Aise & Sens'Ciel - asbl
rue de France, n°25 - 7080 Frameries.

Coordinatrice : 0484/600.278

Secrétariat : 0492/94.78.98

Mail: asbl.pasc@gmail.com

Site internet : www.asbl-pasc.com

Facebook : @asblpasc

11. Inscription aux activités

A. Inscription

Les inscriptions se font:

via l'adresse mail : asbl.pasc@gmail.com

via la page internet « onglet inscription »

B. Confirmation inscription

- Le paiement se fera par virement bancaire - immédiatement, pour la bonne organisation et confirmera l'inscription sur le compte de l'ASBL L en indiquant en communication le nom, le prénom ainsi que la datée l'activité.

Données bancaires

Parent'aise & Sens'ciel ASBL

Rue de France 25

7080 Frameries

IBAN : BE41 1030 5653 5510

13. Modalités d'inscription

A. La fiche d'identification personnelle

La fiche d'identification personnelle reprend toutes les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant (personnes pouvant reprendre ou non l'enfant, numéro d'appel en cas d'urgence, ...). Elle est à remettre impérativement aux animatrices ou la coordinatrice, sans quoi, l'enfant ne pourra plus être accueilli.

Dans cette fiche, il vous est demandé le nom des personnes pouvant reprendre l'enfant à l'accueil. Les personnes non renseignées sur cette fiche ne pourront pas reprendre l'enfant sauf si vous avez, vous-même, informé préalablement la coordinatrice de ce changement.

B. La fiche médicale

La fiche médicale reprend les antécédents médicaux et le nom du médecin traitant entre autres.

C. La participation financière

- **Pour les mercredis** : 6€ de 13h à 17h. Etant reconnu par l'ONE, le paiement des accueils extra-scolaires peut être déduit fiscalement. Le document reprendra la fréquentation de votre enfant à l'accueil du soir durant toute l'année civile (de janvier à décembre). Il sera fourni aux parents demandeurs.
- **Pour les stages** : 85€ la semaine/enfant - 80€ pour le deuxième enfant - 75€ pour le troisième enfant, du lundi au vendredi de 9h à 16h- Collations comprises. **Le prix des sorties n'est pas compris dans le tarif.** Garderie possible gratuite. Le matin, de 07h30 à 9h et le soir, de 16h à 17h. Tout dépassement des horaires de garderie sera majoré de 1€ par demi-heure. Une attestation de remboursement de stage pour les mutuelles est fournie par les parents. Elle sera complétée et à retirer le dernier jour du stage.
- **Pour les journées pédagogiques** : 12€ de 9h à 16h. Garderie possible - Garderie gratuite . Le matin, de 07h30 à 9h et le soir, de 16h à 17h. Tout dépassement des horaires de garderie sera majoré de 1€ par demi-heure.
- **Pour les samedis sorties** : 20€ de 9h à 16h. Garderie possible - Garderie gratuite . Le matin, de 07h30 à 9h et le soir, de 16h à 17h. Tout dépassement des horaires de garderie sera majoré de 1€ par demi-heure.

14. Assurances

La PASC ASBL a contracté les assurances requises, en matière de fonctionnement

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement, par l'assurance en responsabilité civile et professionnelle de nos lieux d'accueil.

Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence de la PASC ASBL

Les accueils des enfants sont sous notre responsabilité, les assurances suivantes sont souscrites :

- Couverture de la Responsabilité Civile: AG 03/66.451.099/00 - BFC Assurance
- Accident du travail (pour le personnel): ETHIAS 45.352.958 - Province du Hainaut
- Accident scolaire (pour les enfants): ARENA EASYCLUB 83.874 - BFC Assurance

15. Droit à l'image

L'accueil extrascolaire s'accorde le droit de prendre des photographies ou de filmer les enfants en activités. Ces derniers sont exclusivement réservés aux diverses publications et supports publicitaires de l'accueil extrascolaire. Les parents acceptent la diffusion en remplissant le formulaire prévu à cet effet, en même temps que l'acceptation du règlement et du projet pédagogique.

16. RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant **Réglementation générale des milieux d'accueil** du 27/02/03 et au Règlement ONE relatif à l'autorisation d'accueil et à l'arrêté fixant le **Code de qualité de l'accueil** du 17/12/2003, les dispositions suivantes sont d'application:

La PASC ASBL a élaboré un **projet d'accueil** (un projet pédagogique et un ROI) et s'engage à le mettre en œuvre. Ce document est signé par la coordinatrice et fondatrice de l'ASBL et est remis aux parents pour consultation lors du premier contact et pour approbation et signature, lors de la première inscription

17. Procédure quant au avenant éventuels au présent

Le présent règlement pourra éventuellement faire l'objet de modification(s) portant sur l'un ou plusieurs chapitres du texte initial, via une communication préalable envers tous les parents et la signature d'un avenant au ROI qui devra être identique pour tous.

MATTINA Christina - Coordinatrice :



**LES PARENTS ET LES ANIMATEURS ONT POUR MISSION DE RENDRE
LES ENFANTS AUTONOMES ET RESPONSABLES.
ENSEMBLE, ILS DOIVENT DONC TOUT METTRE EN ŒUVRE
POUR QUE CET APPRENTISSAGE SOIT UNE REUSSITE.**

L'équipe PASC,

